

Le 2 janvier 1996

RWANDA: A QUAND LA FIN DU CAUCHEMAR ?

INTRODUCTION

1. La présente déclaration est placée sous le signe de l'appel et de l'espoir. Un appel est lancé à la fois au monde et au peuple rwandais sur le danger de disparition du pays qui s'appelle le Rwanda si rien n'est fait par la Communauté Internationale et le peuple rwandais pour arrêter à temps la dérive mortelle et susciter ainsi l'espoir d'une paix véritable et durable pour tous les enfants du Rwanda.

En effet, s'il existait une conscience internationale, -que j'appelle de tous mes vœux -, elle devrait être davantage troublée par la tragédie rwandaise déclenchée depuis le 01 octobre 1990 et qui dure encore.

2. Je voudrais donc saisir cette opportunité pour emboîter le pas aux différentes associations des réfugiés rwandais et rappeler à l'opinion publique la situation précaire et dramatique du Rwanda que les médias semblent oublier et que la Communauté Internationale tend à délaissier sous la pression des autorités de Kigali qui s'ingénient à déformer la réalité en vue de annihilier notre espoir de retrouver notre pays dans la dignité et la sécurité. Nous le retrouverons quoiqu'il en coûte: c'est mon espoir que je partage avec mes compatriotes tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays.

HISTORIQUE

3. Les guerres ont eu lieu au Rwanda depuis qu'il existe des hommes dans ce pays. Comme partout ailleurs, l'ampleur des conflits a toujours dépendu des époques, des enjeux et des forces en présence.

Les guerres internes remontent à l'époque de l'unification du pays, la dynastie nyiginya (tutsi) voulant conquérir les autres royaumes dont la plupart appartenaient à des rois (mwami ou muhinza) hutu.

Des historiens de renom tant rwandais, tel l'Abbé Alexis Kagame (tutsi), qu'étrangers ont unanimement affirmé ce fait historique. Les guerres entre rwandais existent donc, plus ou moins latentes, plus ou moins ouvertes, sous cette forme ethnique depuis des siècles.

4. L'arrivée des étrangers parmi lesquels des missionnaires a joué un rôle indéniable dans l'évolution des mentalités. D'abord boudés par la classe dirigeante parce qu'intrus et témoins gênants (déjà¹), ces missionnaires drainent davantage les enfants du petit peuple - qui acceptent la conversion et le baptême et reçoivent une instruction dont ils soupçonnent à peine les conséquences pour l'avenir - que les jeunes tutsi dont les parents craignent les effets néfastes de cette invasion des étrangers. Les jeunes tutsi

entreront néanmoins dans les écoles officielles qui, dès leur naissance, reçoivent, de préférence, si pas uniquement, ces enfants des dirigeants, tous tutsi, pendant que les écoles confessionnelles dont les séminaires accueillent plusieurs fils de hutu. Rappelons, en passant, que les vocables hutu, tutsi et twa ne sont pas une importation, mais bien des termes de la langue rwandaise désignant trois groupes humains bien distincts bien que la vie sociale ait, parfois et de façon tout à fait marginale, assimilé à un tutsi un hutu devenu propriétaire de vaches ou pour d'autres raisons à la discrétion de la cour.

Les futurs leaders des tutsi sortiront donc des écoles officielles, alors que les porte-flambeau du mouvement révolutionnaire hutu auront été formés par les missionnaires. L'origine des griefs des tutsi contre les églises est donc plus lointaine que ne le croient les connaisseurs superficiels ou pressés de l'histoire du Rwanda.

Le reproche que certains milieux font à la colonisation à cet égard, c'est, tout en soutenant et même en renforçant le pouvoir tutsi, d'avoir tout de même admis des hutu à l'école, ce qui leur a permis d'ouvrir les yeux pour réaliser leur identité et leur condition.

5. Le premier affrontement assez connu hors du Rwanda entre hutu et tutsi date de novembre 1959 après bien des signes des temps parmi lesquels le Manifeste des Bahutu de 1957 réclamant l'avènement de la démocratie et la participation des hutu aux affaires publiques.

Cette audace leur valut la condamnation des extrémistes du pouvoir qui entreprirent d'intimider et, au besoin, d'éliminer, les hutu qui osaient ainsi braver la sacro-sainte supériorité du tutsi. Ce fut le déclenchement de la Révolution populaire de 1959 qui provoqua bien des dégâts dont l'exode massif de tutsi vers l'étranger.

A plusieurs reprises, les exilés tenteront, sans succès, de reprendre le pouvoir perdu. Ce fut le cas en 1963, 1966, 1967 ... et chaque fois, les hutu usaient de représailles contre les tutsi de l'intérieur en les taxant, de complicité avec les assaillants.

6. Le 01 octobre 1990, les exilés rwandais regroupés dans un mouvement appelé Front Patriotique Rwandais-FPR- et avec l'appui à peine voilé de la National Resistance Army de l'Uganda lancent une attaque contre le Rwanda, attaque dont les conséquences seront celles qu'on connaît aujourd'hui et qui ont rendu tristement célèbre ce Rwanda qui n'en méritait pas tant. Ce furent quatre ans de guerre fratricide et meurtrière, de peur, de panique, de massacres et de représailles qui ont emporté plus d'un million et demi de personnes (et ce n'est pas fini) des trois ethnies et dont l'issue fut la victoire militaire du FPR avec la bénédiction de ses sponsors.
7. Il apparaît donc clairement que depuis des générations, deux ethnies rwandaises se livrent une lutte pour le pouvoir. Les élites hutu et tutsi, depuis les années cinquante, sont les porteurs de ce combat, l'aile extrémiste tutsi voulant éliminer l'intelligentsia hutu pour imposer le silence à la majorité

hutu, cette dernière, surtout dans le chef de son avant-garde, ayant toujours la psychose du danger permanent tutsi. D'où la tragédie d'avril 1994 en réaction à l'attaque du Front Patriotique Rwandais -F P R- et surtout à l'assassinat de trois Présidents hutu du Rwanda et du Burundi.

8. Ces deux communautés rwandaises qui ont tout à gagner à vivre en paix sont des otages des influences qui cultivent le mépris, le désir de domination et d'exploitation et même le déni du droit à la différence.

Preuve de cet esprit d'exclusion: le double génocide et tous les crimes de guerre et contre l'humanité provoqués par la guerre d'octobre 1990 déclenchée par les éléments tutsi de l'Armée ougandaise avec la bénédiction et la logistique de cette dernière. Mais en dépit de cette cruelle réalité, il existe encore de bonnes âmes souvent manipulées parce que connaissant très peu la complexité du mal rwandais ou ayant des intérêts à protéger, qui affirment, sans rire, qu'il n'existe pas de problème hutu-tutsi. La vérité est que ce problème est réel et plus que jamais d'actualité et c'est lui qui provoque les crises cycliques du Rwanda. Le discours de Kigali est faux qui prétend qu'il n'y a pas de problème hutu-tutsi alors qu'il applique systématiquement les critères ethniques pour confier tous les postes de commande aux tutsi seulement ou pour emprisonner des hutu pour divers prétextes fallacieux et qu'il a déjà commencé la tutsilandisation notamment du Mutara, de Kibungo et Kigali-Est, Bugesera, Mayaga... Trop d'espace pour trop peu de travailleurs. Si les rwandais souhaitent continuer à cohabiter sur tout le territoire national, il faut, le plus vite possible, ôter aux extrémistes du FPR l'illusion de pouvoir mettre au pas, pour longtemps, tout un peuple, recourant ainsi, au seuil du 21ème siècle, à des concepts et des pratiques moyenâgeux !

ESQUISSE D'UNE SOLUTION

9. Cependant, le problème rwandais n'est pas insoluble. Mais sa solution ne réside ni dans l'extermination des uns ou des autres, ni dans l'octroi du pouvoir par des moyens frauduleux à une fraction de la population, comme c'est le cas actuellement, mais dans un processus démocratique qui donnera le pouvoir par les urnes. Il n'y a pas de solution qui vaille sans impliquer la population par un processus démocratique et transparent, sans la formation, sous l'égide de la Communauté Internationale, de forces armées représentatives de la population. C'est en vain qu'on voudra gouverner un peuple sans son assentiment, contre sa volonté.

La solution du problème rwandais réclame donc le secours et l'engagement de la Communauté Internationale qui ne doit pas fuir ses responsabilités devant un groupuscule qui n'a pas d'avenir parce que n'ayant aucune assise populaire.

10. Le pouvoir actuel de Kigali n'est ni légal ni légitime. Il s'agit plutôt d'une force d'occupation qui règne par les armes sur une population sans défense, intimidée, terrorisée et écrasée par une armée monolithique, venue de l'étranger, omniprésente et omnipotente.

Le plan des extrémistes de Kigali est désormais connu: c'est de décapiter par tous les moyens l'élite hutu pour ne laisser en vie que des paysans et autres sans-voix taillables et corvéables à merci.

11. Les Nations-Unies ne sont pas intervenues lors du massacre des centaines de milliers de personnes consécutif au chaos créé par l'assassinat des Présidents hutu rwandais et burundais, Melchior Ndadaye, Juvénal Habyarimana et Cyprien Ntaryamira et d'autres leaders hutu; et maintenant elles sont sur le point de retirer leur Mission d'Assistance au Rwanda alors que des populations innocentes continuent à être emprisonnées dans des conditions dégradantes, à être torturées et à mourir à cause de leur ethnie, de leurs biens, de leur emploi, de leur niveau intellectuel et même de leurs croyances religieuses. Et pourtant nombreux sont les appels qui rendent compte de cette tragédie qui semble laisser indifférents, pour ne pas dire complaisants, les responsables du monde.
12. La Communauté Internationale et, en particulier, les pays qui aident le régime hypocrite de Kigali devraient l'amener à comprendre que la paix n'est pas possible au Rwanda, ni, par conséquent, la stabilité et le développement, sans une solution juste et durable du problème politico-ethnique rwandais. Cette solution consisterait notamment en:
 - a) la neutralisation des deux Forces Armées (FAR et APR) en vue de la formation d'une nouvelle Armée Nationale proportionnelle aux pourcentages respectifs de la population par l'intégration des éléments issus des deux armées. Cette intégration contribuerait à dissiper la psychose des hutu due au danger tutsi évoqué ci-dessus et renforcée par le comportement triomphaliste et les continuelles exactions de l'armée monolithique du FPR.
 - b) le retour et le rétablissement des réfugiés dans leurs biens sous la protection d'une force militaire et policière neutre;
 - c) la mise en place d'un gouvernement et d'une assemblée intérimaires ;
 - d) l'instauration d'une justice impartiale, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, devant s'organiser de manière à pouvoir, lui seul, en toute indépendance et sans plus tarder, prendre en mains ce dossier pour juger les crimes commis au Rwanda depuis le 01 octobre 1990 jusqu'au règlement définitif de ce conflit La mise en place d'un appareil judiciaire qui fait du pouvoir du FPR à la fois juge et partie doit être combattue.
 - e) examiner la possibilité d'une conférence nationale souveraine regroupant notamment, sous l'égide des Nations Unies, les représentants du Gouvernement et de l'Assemblée intérimaires, des Associations de défense des droits de l'homme, des Eglises reconnues au Rwanda, des forces armées intégrées, cette conférence ayant pour mission de dire ou de redire la vérité sur l'histoire du Rwanda, de mettre à jour la Loi fondamentale et de préparer les élections générales. Car seule une majorité politique sortie des urnes est susceptible de stabiliser la situation et donner la paix à tous.

13. C'est, à notre avis, le rôle des Nations-Unies et des grandes Puissances de mettre en place ces préalables pour une paix juste et durable, la dictature de Kigali qui n'a aucun souci pour l'intérêt général ne pourra pas avoir une volonté politique suffisante pour créer les conditions d'une coexistence pacifique et complémentaire entre les deux principales composantes du peuple rwandais. Tout porte à croire qu'elle préférerait l'isolement et la guerre à la démocratie. Je les mets au défi de pouvoir prouver par les actes le contraire de cette déclaration. La Mission des Nations-Unies pour l'Assistance au Rwanda devrait donc être prolongée et renforcée avec le mandat de mettre sur pied ce dispositif destiné à asseoir une paix définitive et l'apprentissage des aspects universels de la démocratie

14. En attendant la mise en place de tout ce dispositif,un embargo strict devrait être imposé sur les armes ainsi que sur toute aide directe à destination du gouvernement de Kigali jusqu'à ce que la crise rwandaise trouve une solution satisfaisante pour le peuple rwandais. Car les gouvernements et organismes qui assistent l'oligarchie de Kigali se rendent complices des crimes et du pillage systématique du pays commis par le FPR dont l'armée,étrangère à la population, continue à emprisonner et à massacrer cette même population.Ces gouvernements et organismes s'apercevront bien tard qu'ils se sont trompés d'interlocuteur.
15. Par contre,nous remercions les pays qui ont accepté d'accueillir et d'héberger nos compatriotes fuyant la guerre et les massacres. Nous leur demandons de ne pas céder au chantage de la clique de Kigali, qui, pendant qu'elle manipule l'opinion publique pour faire croire qu'elle veut rapatrier les réfugiés,fait tout pour dissuader les éléments instruits de retourner au pays. L'obstacle majeur au retour des réfugiés se trouve, non pas dans leurs camps,mais au Rwanda:ce sont les arrestations et emprisonnements arbitraires,les tortures,les enlèvements et disparitions,toutes sortes de vexations et d'humiliations les pillages et les spoliations et même la mort, qui découragent les candidats au rapatriement.

Nous demandons instamment à tous les pays et à tous les hommes de bonne volonté et respectueux des droits de la personne humaine de laisser les réfugiés libres de leur

mouvement,sauf la poursuite des infractions établies,le retour forcé étant interdit par le Droit International.

16. Les pays africains,en particulier,devraient,à travers des rencontres sous-régionales et de l'Organisation de l'Unité Africaine--OUA-,tout faire pour contribuer à éteindre le brasier rwandais et burundais qui constitue une menace certaine contre la paix et la sécurité non seulement de la sous-région,mais aussi de toute l'Afrique avec de fâcheuses retombées sur ses partenaires.
17. Toutes les instances concernées devraient réaliser à temps que le pouvoir actuel de Kigali n'a aucune force,ni humaine,ni intellectuelle et morale,ni politique,ni économique pour se maintenir en vie, fût-ce même avec les renforts qui lui ont donné la victoire militaire et qui sont toujours à pied d'oeuvre au Rwanda même et dans les pays limitrophes. L'esprit de lucre et la corruption qui,en un court laps de temps, ont atteint des proportions phénoménales témoignent de la fragilité de ce système autodestructeur.Le squattage des propriétés des autres,même présents au Rwanda,le harcèlement et même l'expulsion des ONG suivi par l'accaparement de leurs biens et le blocage de leurs comptes en banques,les vols à main armée commis par des militaires aux sièges des ONG et dans les résidences des

expatriés, la résistance acharnée au renouvellement du mandat de la MINUAR, les agressions contre les membres des organisations internationales y compris les casques bleus sont autant de preuves de l'anarchie et de l'appât du gain qui ont gangrené le pouvoir de Kigali désireux de se débarrasser des yeux et des oreilles indiscrets que sont tous ces étrangers.

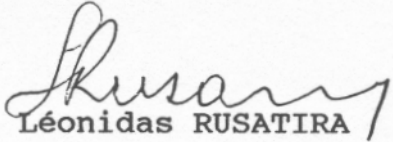
CONCLUSION

18. La cause que nous défendons: c'est le retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, la libération de tous les otages de l'intérieur et l'instauration d'une véritable démocratie au Rwanda. Il importe, dès lors, que tout rwandais, -et spécialement les réfugiés, instruit qu'il est par l'expérience, décide de transcender les ostracismes et autres particularismes de mauvais aloi pour privilégier un effort commun pour l'avenir de notre pays.
19. .Je rêve d'une société rwandaise de liberté, de justice, de fraternité et de solidarité débarrassée des survivances du racisme et du régionalisme, un Etat de droit, pour tout dire, même s'il faudra des efforts gigantesques, et surtout une volonté politique soutenue et constante, pour faire disparaître les séquelles de la guerre d'octobre 1990 qui a tant meurtri le peuple rwandais.
20. Le 29 juillet 1994, j'ai pris le pari de rentrer au pays pour créer l'espoir du retour de tous mes compatriotes. Par la même occasion, je faisais, contre vents et marées, montre de ma bonne volonté de participer à la reconstruction de notre pays dans la perspective d'une réconciliation basée sur la -vérité historique et sur une volonté réelle de nous affranchir des complexes et des préjugés. Mais ce parcours de la mort de 16 mois a fini par me convaincre que le régime de Kigali ne mérite aucune confiance, qu'il ne veut pas de cette réconciliation entre hutu et tutsi: il ne cherche que le maintien et la consolidation d'un pouvoir sans partage, pour toujours. Ce séjour m'a donc éclairé sur la vraie nature de ce régime, sur certains des crimes actuels et passés du FPR et sur ses desseins.

Bien que je sois étranger à ce gouvernement au sein duquel je n'ai exercé aucune fonction qui m'aurait permis d'être davantage au fait des dossiers, le peu que j'ai pu connaître au fil des jours m'a amené à m'en éloigner physiquement aussi depuis le 10 novembre dernier.

21. Il va sans dire que, dans un élan de désespoir, le pouvoir totalitaire de Kigali, à moins d'une extraordinaire remise en question de soi-même et d'un revirement spectaculaire et salutaire, fera encore de nombreuses victimes.

Formons néanmoins le voeu que, dans le courant de l'année 1996, le peuple rwandais puisse voir le bout du tunnel pour enfin sortir de son cauchemar.



Léonidas RUSATIRA
Général de Brigade